

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

**ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE - SUBVENTION 2024 - CONVENTION
ANNUELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

La présente délibération porte sur le renouvellement de l'attribution d'une subvention de la Métropole Européenne de Lille à l'Orchestre national de Lille pour l'année 2024.

I. Exposé des motifs

Depuis 2007, la Métropole adhère à l'association Orchestre National de Lille (ONL) par la délibération n°07 C 0334 du 29 juin 2007. Elle est signataire d'une convention pluriannuelle multipartite avec le Conseil Régional Hauts-de-France, l'État et la ville de Lille. Cette dernière est le résultat d'un travail de concertation en cohérence avec le projet artistique de l'ONL et les politiques publiques des partenaires.

La dernière convention d'objectifs multipartite et pluriannuelle est arrivée à l'échéance fin 2022, son renouvellement pour les années 2024-2027 est actuellement en cours.

La convention d'objectifs multipartite et pluriannuelle précisera les objectifs de l'ONL, qui, avec l'arrivée de nouveau chef, Joshua Weilerstein, en septembre 2024, continuera de développer un projet ambitieux en réaffirmant ses missions de production, de création et de développement du répertoire symphonique, tout en faisant appel à des créateurs capables de conjuguer exigence artistique et capacité à parler à un public d'aujourd'hui.

La MEL signe également chaque année une convention financière annuelle pour le versement de sa subvention.

a. Description des objectifs

L'ONL s'engage dans le développement de ses missions culturelles et pédagogiques (éducation artistique et culturelle, travail avec des musiciens amateurs, actions envers les publics spécifiques) et dans la prise en compte des enjeux professionnels des musiciens.

Il renforce également sa présence dans le paysage culturel de la métropole et dans celui de la région Hauts-de-France en augmentant sa diffusion à Lille, en région mais aussi sur le territoire national et international, tout en favorisant l'accès à tous les publics par une politique tarifaire adaptée.

Le programme et les missions de l'Orchestre National de Lille rencontrent les objectifs de rayonnement national et international de la Métropole Européenne de Lille, de

développement d'une offre d'excellence et d'un égal accès à la culture de tous les métropolitains.

b. Modalités du partenariat

Au regard de ces objectifs, la MEL confirme le renouvellement de son engagement financier pour l'année 2024 au titre de sa qualité de membre comme précisé dans l'article 25.2 des statuts modifiés et applicables au 1er janvier 2023 relatif à la participation des membres au financement de l'association.

Cet engagement financier se concrétise à travers une convention avec l'ONL. La dernière convention financière annuelle étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé de renouveler en 2024 le soutien financier de la Métropole à hauteur des montants alloués en 2023, soit 1 057 000 €.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Rayonnement de la Métropole, Culture, Sport, Tourisme, Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De soutenir le projet artistique et culturel de l'association ONL ;
- 2) D'accorder une subvention en soutien au projet repris à l'alinéa précédent d'un montant de 1 057 000 € pour l'année 2024 ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec l'ONL ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 1 057 000 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Marie-Pierre BRESSON ainsi que MM. Thierry BONTE et Loïc WOLFCARIUS n'ayant pas pris part au débat ni au vote.